

DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CTA DU 3 DÉCEMBRE 2015
Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Trois semaines après les tragiques évènements de Paris, nous restons saisis d'effroi.

Avec notre confédération, et son secrétaire général Jean-Claude Mailly, tous les syndicats de la FNEC-FP-FO ont exprimé leurs sentiments d'horreur et de compassion pour les victimes, pour leur famille et pour tous ceux qui subissent les conséquences de ces attentats.

Dans ce contexte, bien évidemment, nous pouvons comprendre que le chef de l'Etat ait décrété l'état d'urgence. Mais ces derniers jours, il semble que certains préfets aient pratiqué des perquisitions à tout va et que certaines personnes, assignées à résidence, ne soient en fait que de simples militants politiques... Nous sommes donc inquiets, car il ne faudrait pas que cet « état d'urgence » se traduise par un « régime d'exception » portant atteinte aux libertés individuelles et collectives fondamentales. D'ailleurs, même si Le Ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a envoyé une circulaire à tous les préfets, mercredi 25 novembre, pour recadrer un peu les perquisitions administratives, dans le même temps, la France a informé le Conseil de l'Europe « de sa décision de déroger à la Convention européenne des Droits de l'Homme », du fait de l'adoption de l'état d'urgence... Oui, nous sommes donc inquiets...

C'est pourquoi, nous souhaitons affirmer, avec la plus grande netteté, qu'en toutes circonstances, FO continuera d'agir en toute indépendance syndicale, mais sans être apolitique, en s'appuyant notamment sur les principes suivants : la défense des libertés démocratiques, la défense de la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat, la défense des services publics et la défense de la Fonction Publique.

Notre organisation exercera la plus grande vigilance pour le respect des libertés syndicales, pour le respect du droit de réunion, du droit de manifestation, du droit de grève et plus généralement, du droit syndical. La prolongation de l'état d'urgence ne saurait donner lieu à aucune remise en cause de ces droits et libertés. Nous serons très vigilants. D'ailleurs, dès le lundi 16 novembre, nous avons dû réagir face à des remises en cause du droit des personnels à participer à des réunions d'instances syndicales, à des réunions d'information syndicales ou à des stages de formation syndicale. En effet, certains chefs d'établissement ayant très certainement mal interprétés vos consignes, Monsieur Le Recteur, nous avons eu besoin de votre Directeur de Cabinet et de son expertise de la situation pour permettre à certains de nos militants d'user de leurs droits syndicaux. Nous tenons ici à remercier Monsieur Chenal pour avoir su réagir aussi rapidement et avec lucidité.

Après ces événements terribles, Le Président de la République a exprimé vis-à-vis des fonctionnaires des remerciements pour leur comportement face aux conséquences des attentats. Les personnels de l'Education Nationale, notamment, ont su réagir avec efficacité, conscience et responsabilité. Ils ont su exercer leurs missions dans une situation très difficile. Ils l'ont fait avec dévouement, avec esprit de responsabilité et ils ont ainsi démontré, s'il en était besoin, la nécessité en toutes circonstances des services publics républicains. Mais dans le même temps, l'Etat poursuit la mise en œuvre de la réforme territoriale, de la réforme du collège et plus globalement de tous les aspects de la refondation de l'Ecole. L'Etat poursuit la remise en cause des garanties statutaires des personnels de toutes catégories. Il refuse notamment d'entendre les revendications les plus élémentaires comme, par exemple, celle concernant la revalorisation de la valeur du point d'indice. Madame La Ministre de l'Education Nationale remercie et félicite les enseignants, les personnels de direction, les personnels administratifs, mais elle continue de refuser de recevoir la délégation des 13 syndicats nationaux qui demandent la remise en cause de la réforme du collège et l'abrogation des textes qui la mettent en place. Madame La Ministre a même fait publier au BO du 26 novembre les nouveaux programmes que le Conseil Supérieur de l'Education avait rejeté le 8 octobre.

Les professeurs défendent le droit à l'instruction de leurs élèves, ils défendent leurs conditions de travail, ils défendent l'Ecole Républicaine. C'est pourquoi ils continuent de refuser les projets éducatifs territoriaux et les nouveaux rythmes scolaires dans les écoles. Ni le contexte créé par les attentats, ni le contexte électoral, ne nous feront renoncer aux revendications, à l'indépendance syndicale et à la détermination de nos syndicats pour créer le rapport de force afin de se faire entendre.

La création d'un nouvel échelon régional dans notre ministère, le recteur de région académique, s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale, à laquelle nous restons opposés. Au-delà des mutualisations de services et des mobilités pour les personnels administratifs des services académiques, c'est un pas vers la mise en place d'un Etat régional et d'agences régionales de l'Education, chargées de mettre en place une Education territorialisée, avec à terme des conséquences majeures sur les statuts nationaux des personnels. A noter que comme nous l'avions prévu et annoncé, la carte des formations professionnelles n'est même plus à l'ordre du jour du CTA de décembre. Mais peut-être qu'à la fin de ce CTA, les membres de cette instance représentative pourront avoir connaissance des formations qui ouvriront ou fermeront dans nos lycées professionnels publics et laïques à la rentrée 2016 ?

Ces exemples montrent que rien n'a changé dans les décisions gouvernementales et leur impact sur les personnels, leurs droits, leur salaire, leurs conditions de travail, leur statut. Nos revendications demeurent et nous continuerons à les défendre.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTA, nous ne perdrons pas trop de temps dans cette déclaration liminaire à répéter ce que nous écrivons chaque année à pareille époque. Nous savons tous que les prévisions d'effectifs d'élèves n'en sont pas vraiment, car elles ne sont que le résultat de la politique décidée par vous, Monsieur Le Recteur. Ces « prévisions » sont donc chaque année très proches de la réalité. Quant à la carte des langues vivantes pour la rentrée 2016, elle n'est bien évidemment que le résultat de la mise en place de la réforme du collège à la rentrée 2016... C'est d'ailleurs étonnant d'entendre, ceux qui soutiennent cette réforme, critiquer cette carte avec autant de ferveur...

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Eric Mouchet
Bruno Arbogast, Marc Guyon